



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 5 mai 2015

INFORMATION MÉDIAS

**Premier comité de pilotage
du nouveau Contrat de projets (2015-2020) relatif aux
investissements communaux
Mardi 5 mai 2015 – Présidence de la Polynésie française**

Le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française ont co-présidé, en présence de représentants de l'Assemblée et des communes, le premier **comité de pilotage** (COFIL) du nouveau **Contrat de projets 2015-2020 relatif aux investissements communaux**.

Signé à Papeete le 9 mars dernier par la Ministre des Outre-mer et le Président du Pays, ce contrat de projets s'inspire du travail collégial et partenarial qui a prévalu tout au long de sa préparation. En effet, cette volonté de travailler ensemble et en confiance, se retrouve dans la composition même du COFIL. Elle est novatrice en ce qu'elle réunit, pour la première fois dans un Contrat de projets, un large panel d'élus autour du représentant de l'Etat et du Président de la Polynésie française, pour choisir, en commun, les projets structurants intéressant le développement du Pays mais aussi des communes.

Le contrat de projets à destination des investissements communaux est doté d'une enveloppe de 12 milliards de francs sur 6 ans. Ces crédits seront à articuler avec les autres financements dont bénéficient les communes : le Fonds Intercommunal de péréquation (FIP), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR), les subventions de la Délégation au Développement des Communes. Ces financements ont connu en 2015 une évolution globalement favorable.

A l'ordre du jour de ce premier COFIL : les modalités d'instruction des investissements communaux portés par le Contrat de projets Etat, Pays et communes pour un démarrage rapide.

Contacts médias

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
communication@presidence.pf



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

A l'occasion de ce COPIL, ont été définies les modalités de **dépôt**, de **présentation** et **d'instruction** des projets retenus pour bénéficier des financements du Contrat de projets **2015 -2020**.

Pour 2015, dès le 6 mai, un appel à projets sera lancé auprès des communes afin qu'elles puissent soumettre leurs opérations au financement du Contrat de projets.

Fin juin, un comité de programmation sera organisé et décidera des opérations qui seront financées dès 2015.

Dorénavant, les projets bénéficieront de procédures allégées pour un financement plus rapide et plus efficace. Cette démarche de simplification se traduit notamment par :

- l'utilisation d'arrêtés de financement en lieu et place des anciennes conventions tripartites ;
- la mise à disposition d'une véritable boîte à outils pour les maires afin de les accompagner dans la formalisation de leurs demandes.

Les domaines d'intervention se rapportent aux enjeux environnementaux auxquels les communes ont d'ores et déjà à faire face :

- La gestion des déchets
- Les travaux d'assainissement des eaux usées
- La distribution d'eau potable

Ce contrat contient également un volet à destination des bâtiments communaux aux normes « abris de survie ».

Contacts médias

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
communication@presidence.pf